

OCLT : O1 - Assurer la bonne conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire

ODD : O1.D1 - Assurer la protection de la dune bordière et de ses espèces inféodées contre les atteintes directes

O1.D3 - Favoriser les conditions de stationnement de l'avifaune fréquentant les vasières

OCLT : O3 - Favoriser l'appropriation des enjeux écologiques par la population locale et le public

ODD : O3.1 - Informer et sensibiliser les acteurs locaux, les usagers et la population locale sur le thème de la biodiversité, et notamment sur les enjeux écologiques liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Résultats attendus	Information des acteurs, signalétique Actions de prévention et de contrôle coordonnées
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritimae</i>) (1320) Prés salés atlantiques (<i>Glaucopuccinellietalia maritimae</i>) (1330) Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>) (1410) Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocometea fruticosi</i>) (1420) Dunes mobiles embryonnaires (2110) Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches) (2120) Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) (2130 *) Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180) Dépressions humides intradunales (2190)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Avocette élégante (A132) et avifaune des vasières Pipit rousseline (A255)
Localisation	A définir suivant l'évaluation des besoins
Planification	Information, sensibilisation et coordination tout au long de la phase d'animation
Actions liées	FD1, FD4, FD5, FF2, FG3, FG4, FG5, FG6

Justification de l'action

La circulation des véhicules à moteur (hors ayant droit) est interdite dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (notamment forêts relevant du Régime Forestier, dunes domaniales, domaine public maritime). Cependant, le problème de la fréquentation illégale des massifs forestiers, voire des dunes, par des quads, motocross et 4x4 est fréquemment évoqué par les gestionnaires ou utilisateurs du site, avec des effets négatifs sur les milieux ou les espèces d'intérêt communautaire.

Ces problèmes appellent la mise en œuvre d'une information et d'une sensibilisation adaptées, ainsi qu'un renforcement de la coordination des actions de police.

Description de l'action

MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

- informer la préfecture de Charente-Maritime de la sensibilité de l'avifaune des vasières aux dérangements par les véhicules, et limiter les déplacements motorisés sur les vasières du site, même à titre professionnel.

- sensibiliser par lettre d'information les collectivités et les principaux acteurs : rappel de la réglementation en vigueur, encouragement de bonnes pratiques (mairies, pêcheurs à pied professionnels, loueurs de quads).

- rechercher, en concertation avec les collectivités et principaux acteurs, des solutions locales pour atténuer le problème de la circulation illégale de quads en forêt.

- contribuer à la mise en œuvre d'une signalétique adaptée, rappelant les interdictions de circuler
- Participer, indépendamment de la préparation de la saison estivale, à la réunion annuelle de coordination des structures et autorités ayant rôle de prévention ou de contrôle (collectivités locales, gendarmerie, ONF, ONCFS, DDTM,...). A cette occasion, l'animateur Natura 2000 présentera, documents à l'appui, l'ensemble des problèmes spécifiquement liés au respect des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Outils

Mission d'animation du DOCOB, subvention ou tout autre outil ou projet y concourant

Acteurs concernés

Propriétaires, collectivités territoriales, Office National des Forêts, pêcheurs à pied professionnels, loueurs de quads

Plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Intitulé	Coût prévisionnel	Calendrier (5 ans)				
		X	X	X	X	X
Information, sensibilisation, concertation	Coût actions FG3 et FG4	X	X	X	X	X
Signalétique : Evaluation des besoins Fourniture et pose des panneaux	Evaluation (rôle de la structure animatrice) : 1 j. (environ 500 €)					
	Fourniture et pose de panneaux (compris dans coût action FG4)		X	X	X	
	Coût total de l'opération variable selon l'évaluation des besoins					
Groupe de travail de coordination des actions de prévention et contrôle	2 j. par an soit environ 5 000 €	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel sur 5 ans : 5 000 € (hors signalétique)

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Collectivités locales, ONF

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice, Collectivités locales, gendarmerie, ONF, ONCFS, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, SDIS, Services de l'Etat (DDTM17, DREAL)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de mise en œuvre :

- Réalisation d'une signalétique adaptée,
- Nombre de courriers envoyés aux collectivités et acteurs concernés,
- Efforts consentis : nombre d'hj,
- Participation à la réunion annuelle de coordination.

Indicateurs de performance :

- Evolution du nombre de signalements de situations problématiques,
- Evolution de l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire impactés par les activités motorisées.